



Liste d'aptitude de B en A 2013: Bilan et perspectives

La direction générale vient d'envoyer au réseau, le bilan des listes d'aptitude aux grades d'inspecteur et de contrôleur de 2ème classe des Finances publiques, établies au titre de l'année 2013. La présente dépêche traite du bilan 2013 pour la liste d'aptitude au grade d'inspecteur, afin de permettre aux candidats éventuels de se situer par rapport « aux normes » édictées par la DG.

[Un fonctionnement différent entre les 2 filières](#)

La direction générale avait donné comme consigne aux directions locales de respecter « les approches passées différenciées entre les 2 filières », afin de ne pas remettre en cause les « chances » des candidats issus de l'ex-DGCP et de l'ex-DGI.

[Mais une mise en convergence progressive](#)

Les directions locales ont pris en compte pour départager les candidats, les critères suivants :

- L'évaluation-notation des 5 dernières années et l'avis du directeur,
- L'aptitude à exercer les fonctions du corps supérieur,
- L'aptitude à la mobilité fonctionnelle et géographique,
- Le parcours professionnel,
- L'aptitude à exercer des fonctions d'encadrement.

Une plage d'âge est privilégiée : 51-55 ans, et les collègues retenus « in fine » sont très majoritairement des CP des 8, 9 et 10 ème échelons.

Une attention toute particulière a été portée aux candidats âgés de 58 ans et plus.

Pour une approche « fusionnée » en 2014

Cette harmonisation de la liste d'aptitude pour le grade d'inspecteur des Finances publiques sera complète pour les candidats dès cette année, pour la CAPN qui se tiendra en avril 2014.

Les possibilités de promotion ne sont plus déclinées par filière, permettant selon la note de la DG « une plus grande souplesse de gestion » pour notamment les directions à faible effectif.

Rappel des revendications de la FO DGFIP

F.O.-DGFIP rappelle son attachement aux promotions par liste d'aptitude

F.O.-DGFIP dénonce encore une fois l'exclusion de certains dossiers classés « excellent » et en rang utile par les directions locales.

Pour F.O.-DGFIP, seules les conditions statutaires doivent être appliquées sans aucune autre restriction subjective voire discriminante.

F.O.-DGFIP dénonce le non respect des potentialités par filière et le changement des règles en cours d'exercice.

F.O.-DGFIP réaffirme, aujourd'hui encore notre position en faveur de l'instauration d'un droit au retour pour tous les promus à titre interne (CIN, LA, CIS) sur leur département d'origine, d'une affectation à la RAN (Résidence d'Affectation Nationale) et à la mission structure des cadres B de la filière gestion publique et ce le plus rapidement possible.

F.O.-DGFIP revendique en complément à la liste publiée au projet la promotion, à minima, de tous les agents pénalisés par le non - respect des potentialités par filière.

F.O.-DGFIP revendique la création de grades de fin de carrière, attente forte des personnels et plus que jamais d'actualité.

Ils permettront de reconnaître la valeur des agents B de la DGFIP à l'instar de ce qui existe pour les grades supérieurs.

Pour F.O.-DGFIP Ces promotions doivent s'ajouter à celles existantes sans en réduire le nombre. Cela ne serait qu'une légitime reconnaissance de l'engagement et de l'implication des agents que vous louez sans cesse dans vos écrits.

Section locale **Force Ouvrière DGFIP59** : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 @ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/